Comptable

Définition de la profession

Il assure la tenue de la comptabilité, dans le respect des procédures établies, en garantissant la régularité et la fiabilité des comptes.

Conditions générales d'exercice

Le Comptable est rattaché à la direction financière ou à la direction générale selon la taille et la structure de l'entreprise. Le Comptable doit gérer un surcroît d'activité pendant la période fiscale qui s'étend de janvier à fin avril, chaque année.

Conditions d'accès au métier

DEF + 4 Brevet de Technicien
Bac+3 licene en comptabilité
Bac + 5 Expert comptable
Licence Sciences comptables et financières
BTS Comptabilité et gestion
Expérience professionnelle équivalente

Compétences techniques de base

Analyse financière
Comptabilité générale et analytique
Conception de procédures
Principes budgétaires et indicateurs de gestion
Analyser les données d'une situation : anomalies de restitution de données, cohérence des données restituées
Définir et mettre en œuvre une procédure et des indicateurs de contrôle et de suivi
Elaborer et suivre un budget
Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires

Compétences associées

Relations internes avec toutes les directions et tous les services de l'entreprise en fonction du périmètre d'intervention
Relations externes avec les commissaires aux comptes, les fournisseurs, les clients et les banques

Compétences associées

Relations internes avec toutes les directions et tous les services de l'entreprise en fonction du périmètre d'intervention
Relations externes avec les commissaires aux comptes, les fournisseurs, les clients et les banques

Capacités liées à l'emploi

Analyser les données d'une situation : anomalies de restitution de données, cohérence des données restituées
Définir et mettre en œuvre une procédure et des indicateurs de contrôle et de suivi
Elaborer et suivre un budget
Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires
Avoir le sens du client et du service
Faire preuve d'initiative
Faire preuve de réactivité
Faire preuve de rigueur et d'organisation (respect des délais, fiabilité…)

Conditions d'accès au métier

Tenir la comptabilité générale et/ou analytique, et contrôler la cohérence des documents comptables produits
Effectuer les paiements et/ou les encaissements, et gérer les oppositions
Effectuer le suivi comptable des biens et le raccordement avec l'inventaire
Produire les documents comptables et légaux (bilans, comptes de résultat, annexes, rapports de gestion…) pour diffusion
Participer à la définition, la rédaction et l'actualisation des procédures et des règles comptables, et de leurs conditions d'application
Entretenir les relations avec les partenaires financiers et les organismes de contrôles
Participer, en liaison avec le contrôle de gestion, à l'analyse financière, statistique et budgétaire du Groupe